



ADOPTION DU BUDGET 2013-2014 ET HAUSSE DE LA TAXE SCOLAIRE

Gatineau, le 25 juin 2013... Réunis en séance régulière le mardi 25 juin, les membres du conseil des commissaires ont adopté le budget de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année 2013-2014. Confrontée à des compressions budgétaires de 2,5 M\$ et à des pertes de revenus de 7,8 M\$ provenant de l'aide à la péréquation, la commission scolaire n'a pas eu d'autre choix que d'augmenter le compte de taxe scolaire des contribuables et d'adopter un budget de 181 M\$ de dépenses comportant un déficit autorisé de 1,1 M\$.

Depuis 2010-2011, la Commission scolaire des Draveurs a connu d'autres compressions imposées par le gouvernement du Québec. Elle a dû réduire ses dépenses administratives visées par la Loi 20 de l'ordre de 255 000 \$ en 2012-2013 et s'assurer du non-remplacement d'un employé sur deux qui prend sa retraite. La réduction forcée des dépenses autres que celles liées aux services directs à l'élève se chiffre pour 2013-2014 à 2,2 millions \$ et comporte essentiellement des coupures de postes chez les gestionnaires et le personnel administratif équivalant à 1 million \$, l'augmentation des revenus de location de locaux pour plus de 100 000 \$, l'augmentation des frais de surveillance du midi pour plus de 200 000 \$ pour tenter de se rapprocher des dépenses réelles pour ce service et la suspension des travaux annuels de peinture qui apportera une diminution de dépenses de 230 000 \$.

Dans l'impossibilité d'absorber davantage, à même ses frais administratifs, les compressions budgétaires auxquelles elle est assujettie, la commission scolaire est également limitée dans l'utilisation de son surplus cumulé. Ce surplus se chiffre présentement à 18,4 M\$ et les règles budgétaires limitent à 1,1 million \$ la part pouvant être utilisée par la commission scolaire dans son budget.

Le budget 2013-2014 entraîne une hausse moyenne du compte de taxe scolaire de 35 % qui représentera un montant de 145 \$ qui s'ajoutera à la facture actuelle de 415 \$ pour une propriété évaluée à 220 000 \$. Cette augmentation du compte de taxe scolaire n'apportera pourtant aucun revenu supplémentaire à la commission scolaire puisque le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport retire un montant équivalent à son financement.

2...

La perception de la taxe scolaire représentera 30,1 M \$ des revenus de la commission scolaire. En 2012-2013, la taxe scolaire générait des revenus de 22,3 M\$ auxquels s'ajoutaient 15,6 M\$ issus du programme d'aide à la péréquation du gouvernement du Québec que ce dernier a décidé d'abolir progressivement d'ici 2015-2016. Pour les années 2014-2015 et 2015-2016, avec les données connues aujourd'hui, on peut déjà anticiper des hausses respectives de 15 % de la taxe scolaire.

Rappelons que la commission scolaire comptera 17 500 élèves en 2013-2014 répartis dans 23 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 2 centres de formation générale des adultes et 2 centres de formation professionnelle. En dépit d'une augmentation projetée de plus de 1,5 % de sa clientèle qui générera des revenus supplémentaires de près de 4 millions \$, la commission scolaire doit composer avec une augmentation de 5 % des dépenses liées aux activités d'enseignement et de formation.

La Commission scolaire des Draveurs est forte de la compétence et de l'engagement de plus de 2 600 employés et elle se situe parmi les plus importants employeurs de la région de l'Outaouais.

-30-

SOURCE : Yvon Landry
Directeur du Service du secrétariat général et des communications
819 663-9221 poste 12121